

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 24 OCTOBRE 2007
19H00**

Absents excusés : A. CAHOUR (Pouvoir à R. VALENTINO) – M. VERRIER (Pouvoir à J.J. LEBLOIS) – C. GROS (Pouvoir à A. BARNOUIN) – A. RICHARD – C. DANGREAU – P. ACROUE

Secrétaire de séance : C. SANCHES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2007

Adopté à l'unanimité

2. Election du 5^{ème} adjoint

Le Maire indique avoir reçu de Monsieur le Préfet de Vaucluse un courrier du 15 octobre indiquant qu'il accepte la démission de Madame Jocelyne PIOT de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal et lui demandant de lui faire connaître le nom de la personne appelée à la remplacer. Il rappelle que conformément à la loi chaque adjoint remonte d'un rang : JJ LEBLOIS devient 1^o adjoint ; C. SANCHES 2^o adjointe ; M. CERONI 3^o adjoint ; G. NOUGUIER 4^o adjoint. Il y a donc lieu d'élire le 5^o adjoint. Mme Danielle REYNAUD est seule candidate. Le vote a lieu au scrutin secret ; 12 votants, 12 suffrages exprimés, 12 voix pour Danielle REYNAUD qui est donc élue 5^{ème} adjointe

3. Election d'un délégué à la Communauté de Communes de Coustellet

Vote à bulletin secret. Frédéric MASSIP est seul candidat. 12 votants, 12 suffrages exprimés, 11 voix pour Frédéric MASSIP – 1 voix pour Jean-Jacques LEBLOIS ; Frédéric MASSIP est élu délégué titulaire à la Communauté de Communes de Coustellet.

4. Désignation de délégués titulaires ou suppléants aux syndicats : « Collège du Calavon » - « Les Marmousets » - « Parc Naturel Régional du Luberon »

Collège du Calavon : Chantal SANCHES (titulaire) – Danielle REYNAUD (suppléante)
Syndicat Les Marmousets (crèches) : René VALENTINO (titulaire)
Parc du Luberon : René VALENTINO (titulaire) – Frédéric MASSIP (suppléant)
Elus à l'unanimité.

5. Approbation du projet de charte révisée du Parc Naturel Régional du Luberon

Le Maire donne lecture de la note de synthèse définissant notamment les objectifs de la nouvelle charte ; il demande à l'assemblée de se prononcer. Le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional du Luberon est adopté à l'unanimité.

6. Modification des statuts de la Communauté de Communes de Coustellet : implantation du siège – avenant sur la voirie communautaire

Implantation du siège en Mairie de MAUBEC ; transfert des bureaux au Centre tertiaire de Lagnes ; Redéfinition des voiries d'intérêt communautaire.
Adoptée à l'unanimité

7. Approbation du Contrat CAF/MSA Enfance et Jeunesse 2007-2010

Signature des Communes de Cabrières d'Avignon – Maubec – Oppède – Robion – Lagnes, Communauté de Communes de Coustellet ; il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement pour le développement de l'accueil destiné aux enfants, notamment pour les structures d'accueil petite enfance. Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer le dit contrat.

8. Renouvellement emploi non titulaire pour la surveillance périscolaire à l'Ecole Arthur Rimbaud

Emploi pendant le temps scolaire d'un agent non titulaire à raison de 6,30 heures par semaine. Approuvé à l'unanimité

9. Approbation de la convention de mise à disposition gratuite des services de la DDE pour l'instruction des actes du droit des sols

Cette convention permet de déléguer aux services de la DDE l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme. Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

10. Réglementation concernant les clôtures à l'issue de la réforme du Code de l'Urbanisme

Il est nécessaire que le conseil municipal délibère expressément pour que reste applicable les règles édictées par le P.O.S. ; dans le cas contraire les déclarations de clôtures ne sont plus obligatoires. Le Conseil décide à l'unanimité de conserver les règles d'urbanisme concernant les clôtures.

11. Décisions modificatives aux Budgets Primitifs 2007 Ville – Camping

Virements de crédits et inscriptions de crédits supplémentaires : Adoptés à l'unanimité.

12. Vote d'une subvention au profit de l'Association « Fer à Cheval » dans le cadre du Contrat Temps Libre CAF/MSA

Subvention d'un montant de 866 €, conforme au tableau de répartition du comité de pilotage de la CCC – Dépense 2006 à régulariser. Le Conseil vote la subvention à l'unanimité.

13. Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme :

Après mise en concurrence de plusieurs bureaux d'études, le Maire propose de retenir la proposition du cabinet G2C Environnement en vue de lancer la procédure de révision du P.O.S. en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat.

14. Aménagement du carrefour giratoire RD144/Chemin du Prince/Chemin Bagnolet

Approbation à l'unanimité du marché de maîtrise d'œuvre avec la Société « Quadri Ingénierie » pour la réalisation de ce rond-point d'entrée de ville.